

Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence



« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : École Le Carrefour

Date d'évaluation du plan de lutte : 22 avril 2026 au 5 juin 2026

Date du CE : 10 juin 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

L'enquête menée en mars et avril 2026 (QSVE-BE) et nos registres internes (SOI et EVIO) nous ont permis de dresser un portrait clair de la situation dans l'école. Les comportements recensés demeurent les mêmes qu'en 2024-2025.

Ce que nous observons chez les élèves :

La nature des conflits change selon l'âge des enfants :

- **De la 1^{re} à la 3^e année** : On note surtout des gestes physiques ou directs comme frapper, s'insulter ou se voler des objets.
- **De la 4^e à la 6^e année** : La violence est plus subtile et sociale. Elle vise à exclure l'autre par la médisance, les fausses rumeurs ou les messages blessants.

Le regard du personnel :

Les adultes de l'école remarquent un manque de politesse à leur égard et confirment que les insultes sont fréquentes entre les élèves.

À noter :

Les comportements à caractère sexuel demeurent très marginaux dans les résultats.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : **Cadre SCP** : On note un essoufflement global qui n'aide pas à mettre en place des mesures de prévention efficace. Les plans de leçons et l'application du système de renforcement demeurent inégaux au niveau de l'intervention. **Formation** : La majorité de l'équipe est certifiée CPI, mais une mise à jour est requise pour les intervenants restants. **Engagement** : Les activités scolaires favorisent l'engagement et la persévérance scolaire. Certains ateliers ont eu lieu sur l'heure du dîner. L'équipe de crise soutient grandement les interventions lors de situations de violence et d'intimidation. Cela permet d'intervenir de façon immédiate. Par contre, la communication demeure un enjeu difficile. Pour le moment, le système SOI ne répond pas aux attentes afin de permettre une coordination rapide et efficace lors de situations d'intervention. Le fil de communication se perd entre les intervenants, ce qui n'était pas le cas avec le baromètre.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Le SCP, la coordination des interventions et le système de communication sont à revoir afin d'être plus efficaces.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
 - Les parents sont-ils bien informés ?
-

Commentaires :

Avec l'utilisation du SOI, la communication avec les parents devient plus difficile considérant que les événements inscrits peuvent seulement être visibles par les parents à 17h. Un suivi immédiat (via téléphone) avec le parent en cas de violence et d'intimidation est maintenu.

Le résumé du plan de lutte est toujours accessible aux parents via le secrétariat de l'école.

Les règles de conduite du code de vie de l'école sont bien indiquées dans l'agenda scolaire.

Beaucoup d'activités sont organisées par l'école pour susciter l'implication et favoriser la collaboration avec les parents de la communauté.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

-Utilisation du protocole uniformisé CSSL et de l'aide mémoire pour les VACS
-Consignation dans EVIO
-Cadre pour comment traiter une situation rédigé par le SRÉ
-La direction redirige toujours le parents vers le protecteur de l'élève et le système de plaintes du CSSL à utiliser au besoin

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les mesures sont efficaces et suffisantes, mais c'est important de faire le rappel du rôle de chaque intervenant dans une situation de violence et d'intimidation en soulignant l'importance de la confidentialité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Bien que **90 % à 95 % des élèves** affirment bien comprendre les règles relatives à la violence, le personnel constate une recrudescence de la **violence verbale**. On note un écart dans la réactivité de l'équipe-école : si les situations de violence physique ou d'intimidation font l'objet d'une prise en charge rapide tant pour la victime que pour l'auteur, les interventions liées aux insultes tardent parfois à être appliquées de manière uniforme par l'ensemble des intervenants. Certaines fonctionnalités du SOI n'agissent pas comme facilitateur pour rendre la communication plus efficace.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Les mesures de sécurité et l'encadrement sont bien en place et fonctionnent de manière efficace. Le défi principal concerne maintenant la saisie des données et le suivi rigoureux avec un système de communication qui fonctionne. Il est en effet difficile de maintenir une surveillance en temps réel et de communiquer l'information au même moment à tous les intervenants impliqués.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Les sanctions sont bien définies et appliquées de façon efficace. Le plus grand défi reste cependant de s'assurer qu'elles sont correctement enregistrées et suivies. Il est particulièrement complexe de maintenir une visibilité en temps réel et d'informer tous les intervenants concernés au même moment.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Nos protocoles de prévention active et nos suivis fonctionnent bien et sont efficaces. Le défi actuel repose plutôt sur l'enregistrement de ces actions et leur traitement par le **SOI**. Il reste en effet difficile d'assurer une surveillance constante et de partager l'information en temps réel avec tous les intervenants concernés.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation a été offerte à tous les membres du personnel et un registre attestant la présence de ceux a été fait en 2025-2026

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Le protocole VACS uniformisé du CSSL est le cadre de référence pour assurer le déploiement immédiat des mesures de sécurité entourant les VACS.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☒

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☐	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☐	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☐	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☐	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☐	☐	☐